

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

## 2021

ASSEMBLÉE ANNUELLE  
**10 06 2022**  
CHALON-SUR-SAÔNE



# LE NOUVEAU CONSEIL

C'est avec grand plaisir que je préside ce nouveau conseil depuis le 12 février 2021 avec pour conseillers :

**Corinne GIRARD-YOUNG**, architecte en exercice libéral à Mercurey (71), fondatrice de "Cartesia architects" à Sydney, diplômée de l'Institut de Technologie de Massachusetts, inscrite également en Australie. Nouvelle conseillère, elle nous représente au CAUE 21, à l'ADT71 et au CNOA (GT Relations internationales), contribue aux GT Déontologie, Marché public et Place de l'architecte dans notre société.

**Rachel AMIOT**, architecte en exercice libéral et société à Besançon (25), diplômée de l'ENSA de Nancy. Conseillère expérimentée, elle contribue aux GT Marché public, Enseignement et Place de l'architecte dans notre société.

**Marta PUIG i BOSCH**, architecte en exercice libéral à Besançon (25), diplômée de l'École Technique Supérieure d'Architecture de Barcelone, inscrite également en Catalogne, présidente des Architectes de la Rénovation BFC. Nouvelle conseillère, elle nous représente au CAUE 25, au CREPA, à Qualibat et à la Commission Effilogis, elle contribue aux GT Déontologie, Communication, Transition écologique, Formation et Place de l'architecte dans notre société.

**Olivier JUFFARD**, architecte en exercice gérant EURL à Auvillars-sur-Saône (71), diplômé de l'école des Beaux-Arts Paris-Malaquais. Nouveau conseiller, il contribue au GT Déontologie.

**Thierry PORT**, architecte en exercice libéral associé à Vesoul (70). Conseiller expérimenté, il nous représente au CAUE 70 et contribue aux GT Déontologie, Communication, Commande privée et Accompagnement des architectes.

# LE NOUVEAU CONSEIL

**Pierre-Etienne JAMES**, architecte urbaniste en exercice libéral société à Dijon (21), diplômé de l'ENSA et ENSAI de Strasbourg, enseignant à l'Université. Conseiller expérimenté, il nous représente à Terragilis et au Pôle énergie (COS), et contribue aux GT Déontologie, Marché public, Transition écologique et Futurs locaux.

**Aymeric DELOGE**, architecte en exercice associé à Dole (39), diplômé de l'ENSA de Nancy. Nouveau conseiller, nous représente au CAUE 39, à la MAFC et au CREPA ; il est notre référent formation au CNOA et contribue aux GT Déontologie, Marché public et Formation.

**Daria RONCARA**, architecte en exercice salarié à Saulieu (21), diplômée de l'Université des études de Gènes. Nouvelle conseillère, secrétaire adjointe du CROABFC, elle contribue aux GT Transition écologique, Communication, Place de l'architecte dans notre société et Futurs locaux.

**Valérie CHARTIER**, architecte urbaniste en exercice libéral à Besançon (25), diplômée de l'École d'Architecture de Paris Belleville. Conseillère expérimentée, secrétaire du CROABFC, elle nous représente à la MAFC et au CNOA (GT Juriet et Évolution du tableau), contribue aux GT Enseignement, Communication, Formation, Place de l'architecte dans notre société et Futurs locaux.

**Marie BIAYS-PRIMAS**, architecte en exercice associée à Macon (71), trésorière adjointe du CROABFC. Conseillère expérimentée, elle nous représente au CAUE 71 et au CNOA (Commission des finances) ; elle contribue aux GT Communication et Commande privée.

**Jean-François PERRETANT**, architecte ingénieur en exercice libéral société à Voray-sur-l'Ognon (70), diplômé de l'EA de Lyon et Paris-La-Villette, enseignant à l'ENSA de Lyon. Conseiller expérimenté, trésorier du CROABFC, il nous représente au CNOA (Commission des finances) et contribue aux GT Enseignement, Marché public et Futurs locaux.

**Bernard HOGÉ**, architecte ingénieur en exercice associé à Noyers-sur-Serein (89), diplômé de l'Université de Stuttgart, Chicago et Venise. Nouveau conseiller, 3<sup>e</sup> vice-président du CROABFC, il nous représente au CAUE 89 et à la MAB, et contribue aux GT Enseignement et Communication.

**Frédérique MANSON**, architecte en exercice libéral à Gergy (71), diplômée de l'ENSA Lyon. Conseillère expérimentée, 2<sup>e</sup> vice-présidente du CROABFC, nous représente au CNOA (GT Commande privée), elle contribue aux GT Communication, Commande privée et Enseignement, à notre délégation sur l'animation du Réseau Architecture.

**Jean-Paul HARDUIN**, architecte en exercice gérant à Dijon (21), diplômé de l'ENSA Paris-La Défense. Nouveau conseiller, 1<sup>er</sup> vice-président du CROABFC, nous représente au CERC, à la MAB, contribue aux GT Déontologie, Enseignement, Transition écologique et Futurs locaux.

**Karine TERRAL**, architecte en exercice salariée au CAUE 25 à Besançon (25), diplômée de l'ENSA Languedoc-Roussillon, co-gérante de l'Habitat participatif "Habiter près du platane", nouvelle conseillère, présidente du CROABFC, nous représente au Pôle énergie (CA), à l'AMF, à la DDT, à la DREAL, à l'ORREC, au CNOA (conférences des Régions) et contribue autant que possible à tous les GT.



ASSEMBLÉE ANNUELLE  
10 06 2022  
CHALON-SUR-SAÔNE

De gauche à droite : Thierry PORT - Marta PUIG i BOSCH - Daria RONCARA - Valérie CHARTIER - Rachel AMIOT - Bernard HOGE - Karine TERRAL - Marie BIAYS PRIMAS - Jean-Paul HARDUIN - Corinne GIRARD YOUNG - Aymeric DELOGE - Pierre-Etienne JAMES - Jean-François PERRETANT - Frédérique MANSON  
Absent sur la photographie : Olivier JUFFARD.

# PERSPECTIVES

Cette année, l'Ordre des architectes a la chance d'avoir comme guide en plus de la loi sur l'architecture, le plaidoyer "Habitats, villes, territoires : l'architecture comme solution" édité en mars 2022 par le Conseil National afin de partager le constat et d'orienter le changement. Quel constat ! Notre société est responsable d'une urbanisation dévastatrice (plus de 70% d'urbanisation alors que la population n'a augmenté que de 20%) et d'un mal logement grandissant ! Le secteur de la construction est responsable en France de 66% des déchets produits, du 1/3 des émissions de carbone, de 40% de l'énergie consommée et de l'achat d'1,5 milliard d'euros de matériaux neufs jetés ! Ce constat que plus personne ne peut ignorer, nous conforte dans l'idée de porter :

- un architecte ouvert au dialogue. Afin d'être au plus près d'eux et des commanditaires, nous proposerons à la rentrée des "afterworks hors les murs" et des événements festifs pour célébrer l'architecture, nous contribuerons à des actions collégiales de médiation dans les établissements scolaires et lors des "JNArchi" et nous porterons la création de l'exposition itinérante "L'architecte ne mord (presque) pas" du Réseau architecture ;

- un architecte prêt à la co-construction et à l'accompagnement de coopérations. Face aux maîtres d'ouvrages, comme l'architecte le faites au quotidien, nous sommes à la recherche de l'équilibre entre leurs besoins et notre défense de l'intérêt public de l'architecture comme du respect des paysages qu'ils soient naturels, urbains ou patrimoniaux. En cela, nous nous rapprochons de parcours professionnels différents des nôtres (élus, personnels de collectivités, direction Bâtiment, services instructeurs...) pour démarrer des démarches de sensibilisation et de dialogue afin d'améliorer les pratiques ;

- un architecte engagé parce que nous ne pouvons pas ne pas agir face au constat. Si l'architecture est une expression de la culture, nous devons participer aux débats de société et accompagner sa transformation.

Nous sommes formés pour proposer des conciliations entre esthétique, abordabilité et durabilité, pour être au plus près des besoins et du terrain, intégrer les contraintes et en tirer parti. Continuons à proposer les atouts de la réhabilitation, le développement des matériaux bio et géo sourcés, l'intérêt de l'économie circulaire, l'accompagnement aux changements vitaux, l'expérimentation, l'écoute des usagers, ainsi nous contribuerons au renouveau de l'architecture qui a besoin d'être contextualisée et humanisée. Trop souvent l'Homme oublie qu'il est né de la nature, prenons en soin !



Performance de la Compagnie locale : La Grande Jetée

# L'ORDRE RÉGIONAL DES ARCHITECTES, DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

Le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de Bourgogne-Franche-Comté (CROA BFC) est un **organisme de droit privé en charge de missions de service public conférées par la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977. Il garantit à la société le respect de son article 1 : "La création architecturale, la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains ainsi que du patrimoine, sont d'intérêt public."**

Placé sous la tutelle du ministère de la Culture et d'un Conseil National, il est géré par 15 architectes conseillers régionaux, qui assurent les **missions de contrôle et régulation de la profession et celles de représentation et promotion de l'architecture et de la profession auprès des pouvoirs publics** (État, collectivités, élus) **et des décideurs privés**, afin de **veiller au respect de « l'intérêt public de l'architecture »**.

**A ce titre, il est aussi force de proposition et de conseil dans l'exécution des politiques publiques du logement, de l'équipement et de l'aménagement du territoire.**

**Équipe 2021 :**  
**15/18 conseillers**  
**&**  
**2,5 équivalents temps**  
**pleins :**

**Marie Maitre & Violaine Villain**  
attachées de direction,  
**Alexandra Stora**, juriste,  
**Fatlumé Osmani & Sigrid Tissi**  
alternantes

**Pour 836 inscrits :**  
**568 libéraux & 268 sociétés**

**2 pôles :**  
**Dijon & Besançon**

**10 conseils & 8 bureaux**

# L'ORDRE RÉGIONAL DES ARCHITECTES, DES MISSIONS DE SERVICE PUBLIC

## **LES MISSIONS LÉGALES OU MISSIONS RÉGALIENNES**

- La gestion des inscriptions (inscriptions, radiations, suspensions) ;
- Le contrôle des modalités d'exercice ;
- La protection du titre d'architecte ;
- Les conciliations entre les architectes et leurs clients ou confrères ;
- Le contrôle des assurances ;
- Le contrôle de la formation ;
- L'entraide entre confrères et les procédures collectives ;
- La représentation de la profession auprès des pouvoirs publics et au sein d'organismes : CAUE, CREPA, Maisons de l'architecture, Terragilis (membre fondateur en 2021), Pôle énergie, Effilogis, Qualibat, CERC, comités ou commissions préfectorales ;
- Une veille juridique sur les questions relatives à l'exercice de la profession.

## **LES MISSIONS NON RÉGALIENNES**

- Une veille des marchés publics ;
- La communication institutionnelle ;
- La co-organisation avec la DRAC BFC des JNArchitecture ;
- La co-animation avec la DRAC BFC du Réseau Architecture ;
- Le soutien aux actions de nos partenaires (CREPA, MAB et MAFC, Avenir Radieux, A58 et A89) à leur demande ;
- La diffusion du tableau via l'édition du notebook ;
- Les actions de découverte du métier en direction des jeunes au cours de leur enseignement ;
- L'alimentation de sujets d'actualités : transition écologique, place de l'architecte dans la société...

# LE BILAN FINANCIER 2021

# RAPPORT FINANCIER 2021

Expert-comptable : Olivier **BRULPORT**

Conseillers référents 2021-2023 : Jean-François **PERRETANT** Trésorier et Marie **BIAYS-PRIMAS** Trésorière-adjointe

## • Ressources associatives

	2021	2020	Évolution
Concours publics et subv. d'exploitation	365 940 €	415 895 €	-12% ⚡
Cotisations des adhérents	0 €	0 €	→
Dons, Mécénats, Legs	22 €	2 056 €	-98.9% ⚡
Utilisations des fonds dédiés	4 782 €	0 €	→
<b>Total des ressources</b>	<b>370 744 €</b>	<b>417 951 €</b>	<b>-11.3% ⚡</b>

### Détails des produits de fonctionnement :

- Dotation CNOA : 28 895 €/mois: en baisse.
- Subvention DRAC : 19 200 € => 10 000 € (JNA) + 4 000 € (Diffusion du tableau) + 5 200 € (Finalisation de la cartographie des acteurs régionaux) : en baisse.
- Droits d'inscriptions : 15 718 €.: en hausse.
- Fonds dédiés 4 782€ = reste JNArchi DRAC 2020

# RAPPORT FINANCIER 2021

Expert-comptable : Olivier **BRULPORT**

Conseillers référents 2021-2023 : Jean-François **PERRETANT** Trésorier et Marie **BIAYS-PRIMAS** Trésorière-adjointe

## • Charges externes

	2021	2020	Évolution
Fournitures consommables	9 538 €	13 923 €	-31.5%
Locations et charges locatives	28 216 €	28 315 €	-0.3%
Entretien et réparation	7 263 €	4 573 €	+58.8%
Primes d'assurance	2 052 €	3 752 €	-45.3%
Honoraires avocats et compta.	12 963 €	12 111 €	+7%
Indemnités des conseillers	48 740 €	44 605 €	+9.3%
Frais des conseillers	18 050 €	14 219 €	+26.9%
Frais publicité	6 511 €	686 €	
Frais réception/déménagement	2 801 €	1 695 €	+65.3%
Frais postaux et télécom.	10 206 €	8 283 €	+23.2%
Frais bancaires	412 €	3 160 €	-87%
Autres services extérieurs	3 773 €	4 808 €	-21.5%
Actions réalisées	46 589 €	43 699 €	+6.6%
Total charges externes	211 584 €	184 163 €	+14.9%

NB : Charges de fonctionnement hors Charges de personnel (en hausse). Loyer (Dijon 1400€/mois), Locations copieur + alarme + poste internet & téléphonie + Zoom etc. = 28216€ (alarme résiliée en fév. 2021). Honoraire avocat = 9000€. Indemnités 40000€ & frais déplacements 18000€ (en augmentation, 2020 = année COVID).

# RAPPORT FINANCIER 2021

Expert-comptable : Olivier **BRULPORT**

Conseillers référents 2021-2023 : Jean-François **PERRETANT** Trésorier et Marie **BIAYS-PRIMAS** Trésorière-adjointe

## • Actions réalisées

	2021	2020	Évolution
Rencontre annuelle	7 615 €	3 382 €	+125.2%
Séminaire SAP	2 000 €	1 440 €	+38.9%
Journée de l'architecture (JNA)	18 574 €	24 218 €	-23.3%
Vœux / Réalisation d'un film	3 000 €	1 792 €	+67.4%
Notebook	15 400 €	12 866 €	+19.7%
Total actions réalisées	46 589 €	43 699 €	+6.6%

SAP = Semaine Architecture et Patrimoine, accueil des étudiants de l'ENSA de Nancy à Belfort du 25 au 30 octobre 2021.

Rencontre annuelle = AG du CROABFC, 12 octobre 2021 à Ronchamp.

Journées de l'Architecture = JNArchi du Réseau Architecture co-animées par la DRAC et le CROA BFC du 15 au 17 octobre 2021.

Vœux = marques pages du notebook.

Notebook = diffusion du tableau.

NB : Augmentation du budget des actions de 43 699 € à 46 589 € en corrélation avec le nombre d'actions.

# RAPPORT FINANCIER 2021

Expert-comptable : Olivier **BRULPORT**

Conseillers référents 2021-2023 : Jean-François **PERRETANT** Trésorier et Marie **BIAYS-PRIMAS** Trésorière-adjointe

## • Synthèse de l'activité

	2021	2020	Évolution
Subventions perçues	365 940 €	415 895 €	-12%
Droits d'inscription + autres produits	15 740 €	16 714 €	-5.8%
Total des produits d'exploitation	381 680 €	432 609 €	-11.8%
Charges de fonctionnement	200 227 €	184 163 €	+8.7%
Impôts et taxes	14 712 €	22 601 €	-34.9%
Charges de personnel	82 149 €	112 414 €	-26.9%
Dotation aux amortissements	34 403 €	8 634 €	+298.5%
Subventions accordées	30 190 €	24 054 €	+25.5%
Total des charges d'exploitation	348 038 €	351 866 €	-1.1%
Résultat d'exploitation	19 999 €	80 743 €	-75.2%
Résultat financier	842 €	-716 €	
Résultat exceptionnel	0 €	-23 788 €	
Engagement à réaliser	0 €	-4 782 €	
Excédent de gestion	25 623 €	51 457 €	-50.2%

Impôts, 3 impôts = taxe sur les salaires (réduction), taxes foncières (réduction, vente MDC) et taxes formation professionnelle.

Charges de personnel : Baisse suite à 2 arrêts longue maladie, pris en charge par le contrat de prévoyance (48 000€).

Subventions octroyées : 12 176€ (MAFC), différents du provisionné : CREPA 5 000€, MAFC 13000€, MAB 13 000€.

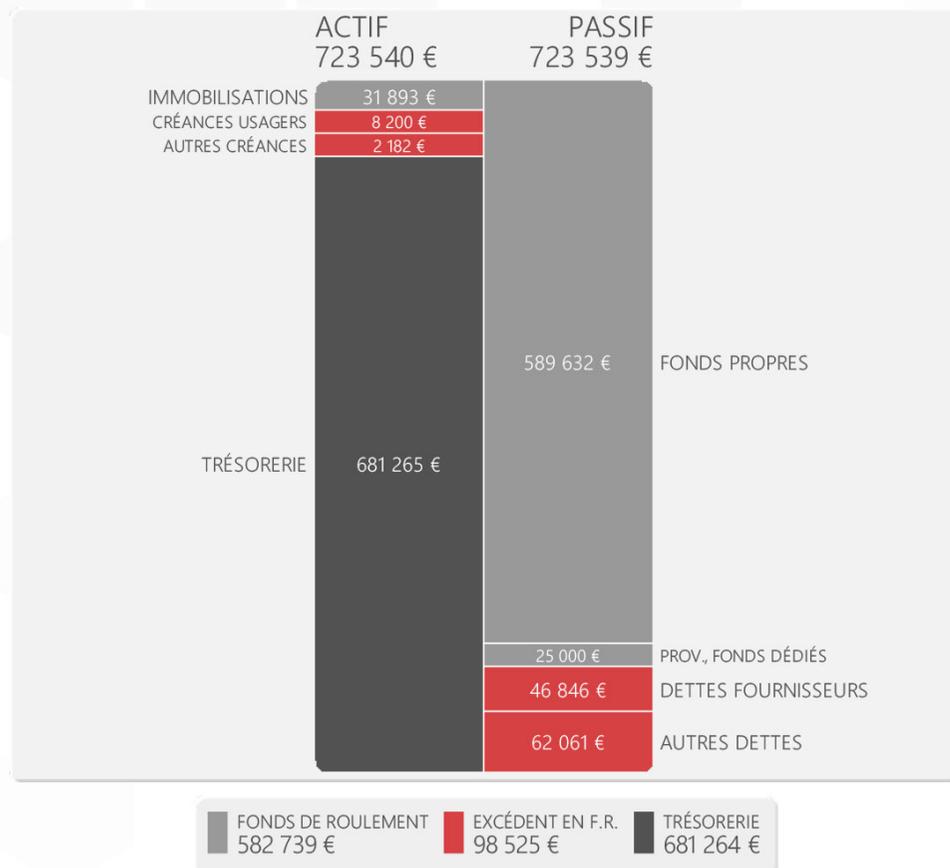
Charges des locaux 2021 refacturées pour moitié à la MAFC & au CREPA BFC selon convention signée.

# BILAN FINANCIER 2021

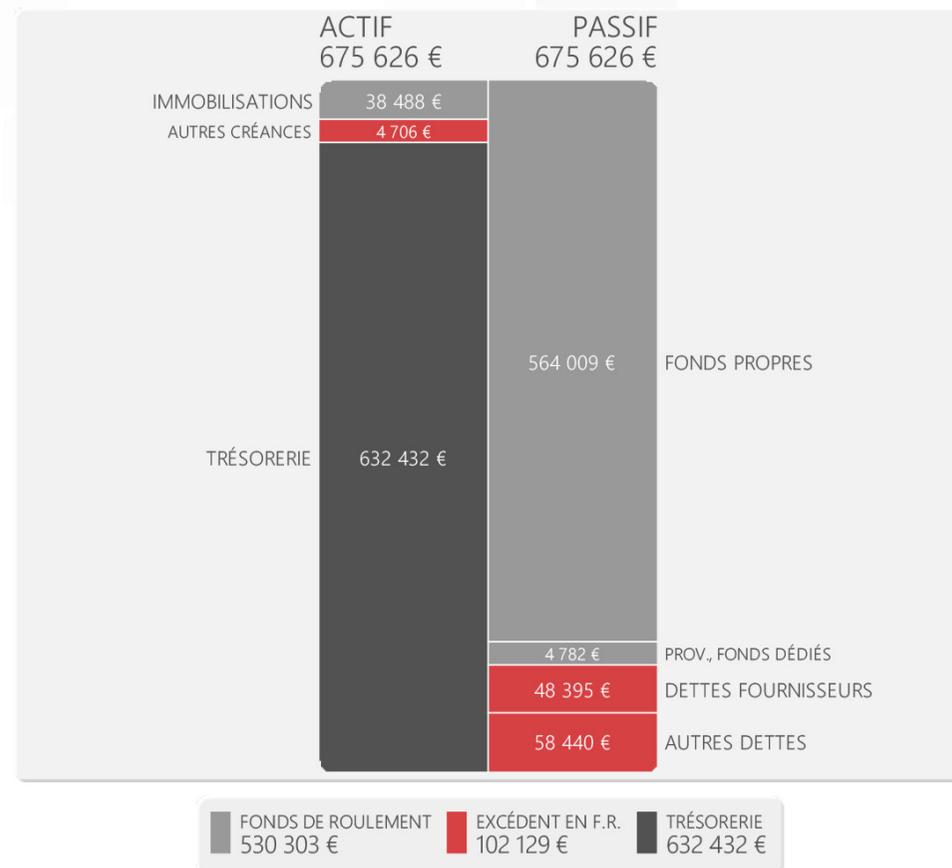
Expert-comptable : Olivier **BRULPORT**

Conseillers référents 2021-2023 : Jean-François **PERRETANT** Trésorier et Marie **BIAYS-PRIMAS** Trésorière-adjointe

## Bilan au 31/12/2021



## Bilan au 31/12/2020



Provision pour risques de 25 K€ pour le litige FERRERA (vente MDC).

Investissement de 3 000€ (équipement info).

Trésorerie à hauteur de 681 265 €, à la suite de la vente du bien immobilier à Dijon en 12/2020.

Olivier BRULPORT considère qu'il est prudent d'envisager un achat immobilier à Dijon de 450 K€-475 K€ maxi. pour garder le reste en réserve (avoir 6 mois de charges d'exploitation d'avance 150 à 180 000€). Conclusion : budget maîtrisé, institution qui a les moyens d'agir.

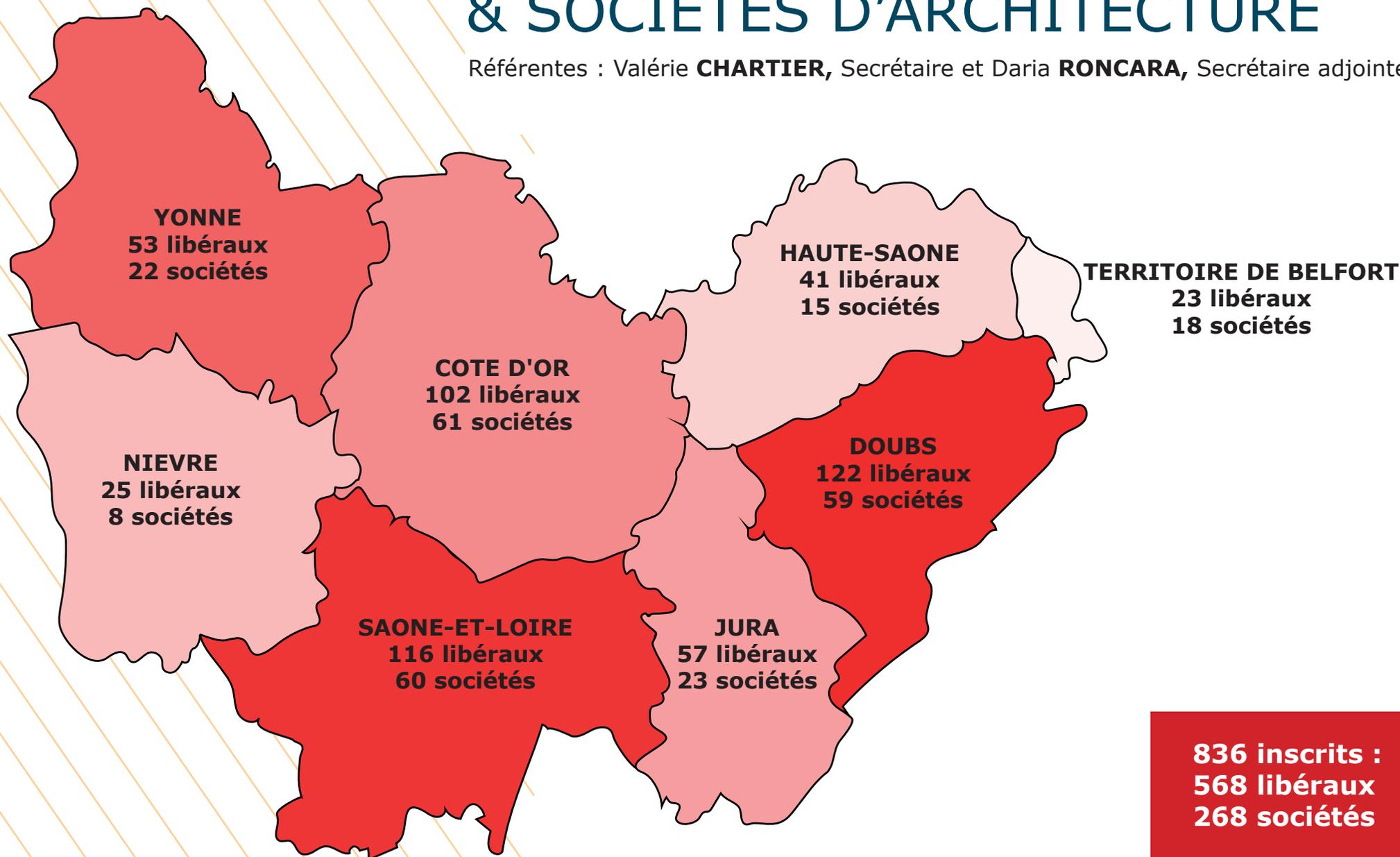
Entretien du 11/04/2022 présenté par Olivier BRULPORT

LES MISSIONS  
LÉGALES  
DITES  
RÉGALIENNES



# MOUVEMENTS DES ARCHITECTES & SOCIÉTÉS D'ARCHITECTURE

Référentes : Valérie **CHARTIER**, Secrétaire et Daria **RONCARA**, Secrétaire adjointe



**836 inscrits :**  
**568 libéraux**  
**268 sociétés**

# MOUVEMENTS DES ARCHITECTES & SOCIÉTÉS D'ARCHITECTURE

	Libéraux	Sociétés
<b>ENTREES</b>		
Inscriptions et réinscriptions	52	14
<b>SORTIES</b>		
Démission / Cessation d'activité	28	09
Retraite		
Âge moyen 65,5 ans (en baisse)	02	-
Décès	03	-
Dissolution / Liquidation	-	06

## 11 TRANSFERTS ARCHITECTES & SOCIÉTÉS :

5 vers d'autres régions ;  
6 vers la Bourgogne-Franche-Comté.

# LE CONTRÔLE DE L'ATTESTATION D'ASSURANCE

**12 SUSPENSIONS POUR DÉFAUT D'ASSURANCE (7 libéraux et 5 sociétés)** après premier courrier (relance simple) et second courrier (recommandé mise en demeure). NB : chiffre en baisse.

Les nouveaux inscrits :

BARTHE Jordi (21)  
BELIARD Albin (70)  
CHOMTON Marine (21)  
HEITZ Astrid (21)  
LAUNAY Marine (71)  
LOGLISCI LATOUCHE Virginie (21)  
MORETTI Baptiste (21)  
PERIN LA-NGOO Virginie (58)  
PLANCON Baptiste (25)  
POIRET Arthur (70)  
RAUSEO Christelle (25)  
RAY Dorine (71)  
SCARDINO Aline (71)  
SCHWETTERLE Xavier (39)  
SERPA Francesca (21)  
ZIMMER Eliane (71)

# LITIGES, DÉONTOLOGIE, PORT DU TITRE

Conseillers référents 2021-2023 : Corinne **GIRARD-YOUNG**, Karine **TERRAL**, Olivier **JUFFARD**, Jean-Paul **HARDUIN**, Thierry **PORT**, Pierre-Etienne **JAMES**, Aymeric **DELOGE**.  
Juriste : Alexandra **STORA**

**14 réunions plénières en visioconférence.**

## LITIGES 27 SAISINES

### • 6 MÉDIATIONS

En application de l'article L612-1 du code de la consommation, tout client consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution d'un litige qui l'oppose à un professionnel.

En 2021, le service de médiation n'est plus assuré par le CNOA mais mis en oeuvre directement par l'architecte, en sa qualité de professionnel. Le CNOA est toujours en cours de contractualisation avec CM2C, afin de proposer ce service à tous les architectes à partir de 2023.

### • 2 AVIS SIMPLES SUR PIÈCES

Ils concernent des litiges entre architectes ou à l'initiative d'un professionnel (architecte ou maître d'ouvrage professionnel).

### • 4 CONCILIATIONS

Ces tentatives de règlement amiable en présentiel au sein des deux pôles ont un taux de réussite de 50%.

### • 8 RÉOLUTIONS SPONTANÉES

La demande de pièces contradictoires de l'Ordre entraîne parfois le déblocage de la situation et la résolution rapide du litige entre les parties.

# LITIGES, DÉONTOLOGIE, PORT DU TITRE

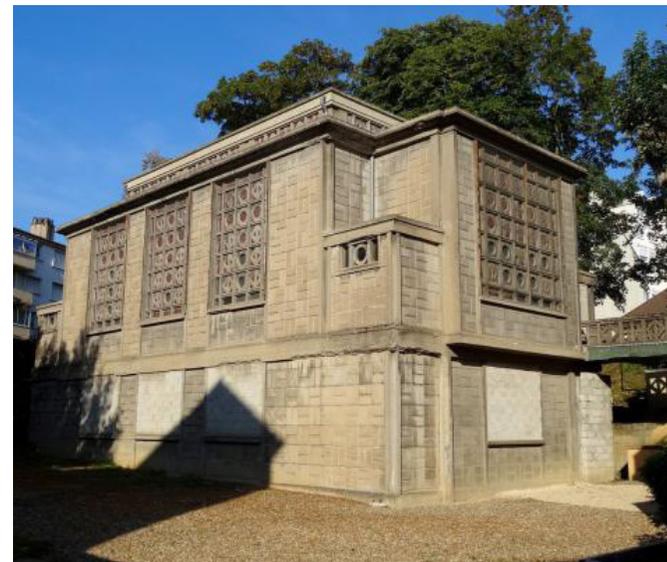
## • 7 SAISINES DÉCLARÉES IRRECEVABLES

La Commission est amenée à déclarer la demande irrecevable dans plusieurs situations :

- dossier technique entraînant la mise en jeu de la garantie décennale ;
- incompétence territoriale du CROABFC ;
- litige en cours de traitement devant un Tribunal ;
- absence de convention écrite préalable de l'architecte demandeur.

Pour rappel, l'article 11 du code de déontologie énonce :

**« Tout engagement professionnel de l'architecte doit faire l'objet d'une convention écrite préalable, définissant la nature et l'étendue de ses missions ou de ses interventions ainsi que les modalités de sa rémunération. Cette convention doit tenir compte des dispositions du présent code et contenir explicitement les règles fondamentales qui définissent les rapports entre l'architecte et son client ou employeur. »**



Chapelle de la Colombière, Frères PERRET, 1928-1929, Chalon-sur-Saône.

De surcroît, lorsqu'il contracte avec un consommateur, l'architecte qui ne fait pas signer un contrat écrit précisant les caractéristiques essentielles et le tarif de la prestation manque à son devoir d'information pré contractuelle, et viole les articles L111-1 et L221-2 et suivants du code de la consommation. Dans ce cas, l'Ordre ne pourra pas engager de procédure de conciliation à la demande d'un architecte.

# LITIGES, DÉONTOLOGIE, PORT DU TITRE

## DEONTOLOGIE 12 DOSSIERS

Infractions présumées :

- 2 défauts de convention écrite préalable (article 11 du code de déontologie des architectes) ;
- 3 signatures de complaisance (article 3 de la loi du 3 janvier 1977 modifiée ; articles 5 et 16 du code de déontologie des architectes) ;
- 5 suspicions de discrédit pour la profession ;
- 2 successions de mission.

Autres cas d'interventions : donation en sous-traitance prohibée du projet architectural (article 3 de la loi du 3 janvier 1977 modifiée ; article 37 du code de déontologie des architectes) ; prise en sous-traitance prohibée du projet architectural (article 3 de la loi du 3 janvier 1977 modifiée ; article 37 du code de déontologie des architectes) ; abandon de mission sans laisser d'adresse (article 38 du code de déontologie des architectes) ; manquements aux obligations d'informations contractuelles imposées par le droit de la consommation et par l'article 36 du code de déontologie.

### Art. 36 du code de déontologie

**"Lorsque l'architecte a la conviction que les disponibilités dont dispose son client sont manifestement insuffisantes pour les travaux projetés, il doit l'en informer. Outre des avis et des conseils, l'architecte doit fournir à son client les explications nécessaires à la compréhension et à l'appréciation des services qu'il lui rend. L'architecte doit rendre compte de l'exécution de sa mission à la demande de son client et lui fournir à sa demande les documents relatifs à cette mission. L'architecte doit s'abstenir de prendre toute décision ou de donner tous les ordres pouvant entraîner une dépense non prévue ou qui n'a pas été préalablement approuvée par le maître d'ouvrage."**

# LITIGES, DÉONTOLOGIE, PORT DU TITRE

## PORT DU TITRE

- **7 CAS D'USURPATION DU TITRE**

Maîtres d'œuvre, dessinateurs, promoteurs, décorateurs ou anciens architectes radiés, se présentent comme architectes et parfois contractent sans assurance.

- **2 ACTIONS SONT EN COURS DEVANT LES JURIDICTIONS JUDICIAIRES POUR :**

- usurpation de titre, diplôme ou qualité,
- faux en écriture publique ou authentique,
- usage de faux en écriture publique ou authentique.

### FONCTIONNEMENT

Après étude collégiale des dossiers par la commission et après analyse d'un avocat soumis au vote du Conseil, le non-architecte peut faire l'objet de poursuites devant les juridictions pénales.



Centre National des Arts de la Rue et de l'Espace Public (CNAREP, Chalon-sur-Saône) partenaire de notre réunion annuelle 2022.

# COMMISSION SOLIDARITÉ

Conseillers référents 2021-2023 : Marie **BIAYS-PRIMAS**, Karine **TERRAL**,  
Thierry **PORT**, Pierre-Etienne **JAMES**, Jean-François **PERRETANT**,  
Thibaut **MAUGARD**

## ARCHITECTES GESTIONNAIRES ET/OU D'ACCOMPAGNEMENT

L'architecte gestionnaire a pour mission de suppléer l'architecte suspendu ou radié.

L'architecte accompagnant a pour mission de suppléer l'architecte en difficulté.

Désigné par le conseil régional de l'Ordre, il établit un état des lieux de l'activité de l'architecte à soutenir, le transmet au conseil régional et informe tous les maîtres d'ouvrage de la situation.

Il prend toutes les mesures nécessaires à la protection des co-contractants du confrère, préconisant selon les cas, les solutions préservant au mieux leurs intérêts mais également ceux de l'architecte concerné.

A cet effet, le gestionnaire ou l'accompagnant a interdiction de reprendre ses affaires pour son compte.

A la fin de sa mission, il adresse au conseil régional un compte rendu de sa mission.

## COMMISSION SOLIDARITÉ ENTRAIDE DU CNOA

La cotisation ordinale doit être payée avant le 31 mars de chaque année. Le Conseil national, chargé du recouvrement de la cotisation, peut accorder exceptionnellement aux architectes en difficultés, sur demande écrite avec justificatifs, des exonérations partielles ou totales de cotisation.

La Commission examine au cas par cas les demandes d'exonération de cotisation. Pour bénéficier d'une exonération partielle ou totale de la cotisation due en 2021, l'ensemble des revenus perçus par l'architecte en 2019 (avant abattement et quelle qu'en soit l'origine) doivent être inférieur à 23 000 euros ou 19 000 euros en fonction de son mode d'exercice.

Le conseil régional peut également saisir la commission s'il a connaissance de difficultés rencontrées par un architecte. Pour la cotisation due au 1<sup>er</sup> janvier, les demandes devront être adressées à la CSE avant le 31 mars.

# MARCHÉS PUBLICS

Conseillers référents 2021-2023 : Rachel **AMIOT**, Karine **TERRAL**,  
Corinne **GIRARD-YOUNG**, Pierre-Étienne **JAMES**, Jean-François **PERRETANT**, Aymeric  
**DELOGE**

Juriste : Alexandra **STORA**

## **VEILLE DES PROCÉDURES**

La commission marchés publics (CMP) assure une veille active des procédures de passation des marchés de maîtrise d'œuvre et détecte les irrégularités. Elle est alertée, pour cela, par les architectes mais aussi les Maîtres d'ouvrage publics. La commission examine les AAPC des MAPA, des procédures formalisées, des marchés de conception/réalisation, des marchés globaux de performance, afin de détecter les irrégularités éventuelles. Elle répond à chaque procédure irrégulière de façon réglementaire et pédagogique, dans une démarche partenariale avec les maîtres d'ouvrage.

## **INTÉRÊT À AGIR DE L'ORDRE**

L'Ordre n'a intérêt à agir que pour défendre les intérêts collectifs de la profession et ne peut se substituer à un candidat potentiel dans la contestation. Seul un architecte lésé a la possibilité de faire valoir ses droits et porter à titre individuel un recours.

## **Le CROABFC doit donc agir dans les limites de sa mission :**

- **conseiller;**
- **rappeler les termes de la loi;**
- **intervenir lorsque les irrégularités détectées constituent une**

**entrave aux droits de l'ensemble de la profession** et si ces irrégularités reposent sur une violation manifeste des règles de la commande publique.

## RÈGLES DU JEU DE LA CONCURRENCE

Rappel : l'Arrêt de la Cour d'Appel de Paris du 15 octobre 2020, venant confirmer la décision de l'Autorité de la Concurrence du 30 septembre 2019, a condamné l'Ordre des Architectes à 1,5 M€ pour entente, lui reprochant :

- d'avoir diffusé une méthode de calcul d'honoraires obligatoire élaborée à partir du barème du guide de la MIQCP que les architectes devaient appliquer dans leurs réponses aux marchés publics de maîtrise d'œuvre,
- d'être intervenu auprès des maîtres d'ouvrages publics afin de les dissuader de contracter avec des architectes proposant des taux d'honoraires considérés « trop faibles »,
- d'avoir diffusé par l'intermédiaire de son conseil national un modèle-type de saisine des chambres régionales de discipline à l'attention des conseils régionaux, en cas de non-respect par un architecte ou une société d'architecture du barème illicite ainsi mis en place.

L'Autorité a également sanctionné, à hauteur d'un euro, plusieurs sociétés d'architecture et architectes ainsi qu'une association d'architectes ayant participé à cette entente par le biais de dénonciations à l'Ordre de leurs confrères qui ne respectaient par ce « barème d'honoraires ».



Le quartier Saint-Jean, LACATON VASSAL, Chalon-sur-Saône.

Dans son Arrêt du 3 juin 2020, le Conseil d'État rappelle que les conseils régionaux de l'ordre des architectes ont qualité pour agir en justice en vue notamment d'assurer le respect de l'obligation de recourir à un architecte et ainsi contester la validité d'un contrat passé en violation de la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture. En revanche, ils n'ont pas qualité pour contester les motifs retenus par un acheteur public pour recourir légalement à un marché de conception réalisation.

**Le CROABFC réfléchit à un plan d'actions 22/23 en matière de marchés publics.**

## **MAPA**

- mauvaises définitions des prestations à fournir, pénalisant l'égalité des chances entre les candidats ;
- absence de prime au regard des prestations demandées ;
- remise par un architecte de prestations non demandées mettant en évidence l'inégalité de traitement entre les candidats ;
- demandes de prestations graphiques au stade de la candidature ;
- absence de règlement ;
- délais d'études trop courts incompatibles avec la bonne exécution de marchés de maîtrise d'œuvre.

## **FORMATION ARCHITECTES JURÉS**

Réalisation 2022.

## **JURÉS DE CONCOURS**

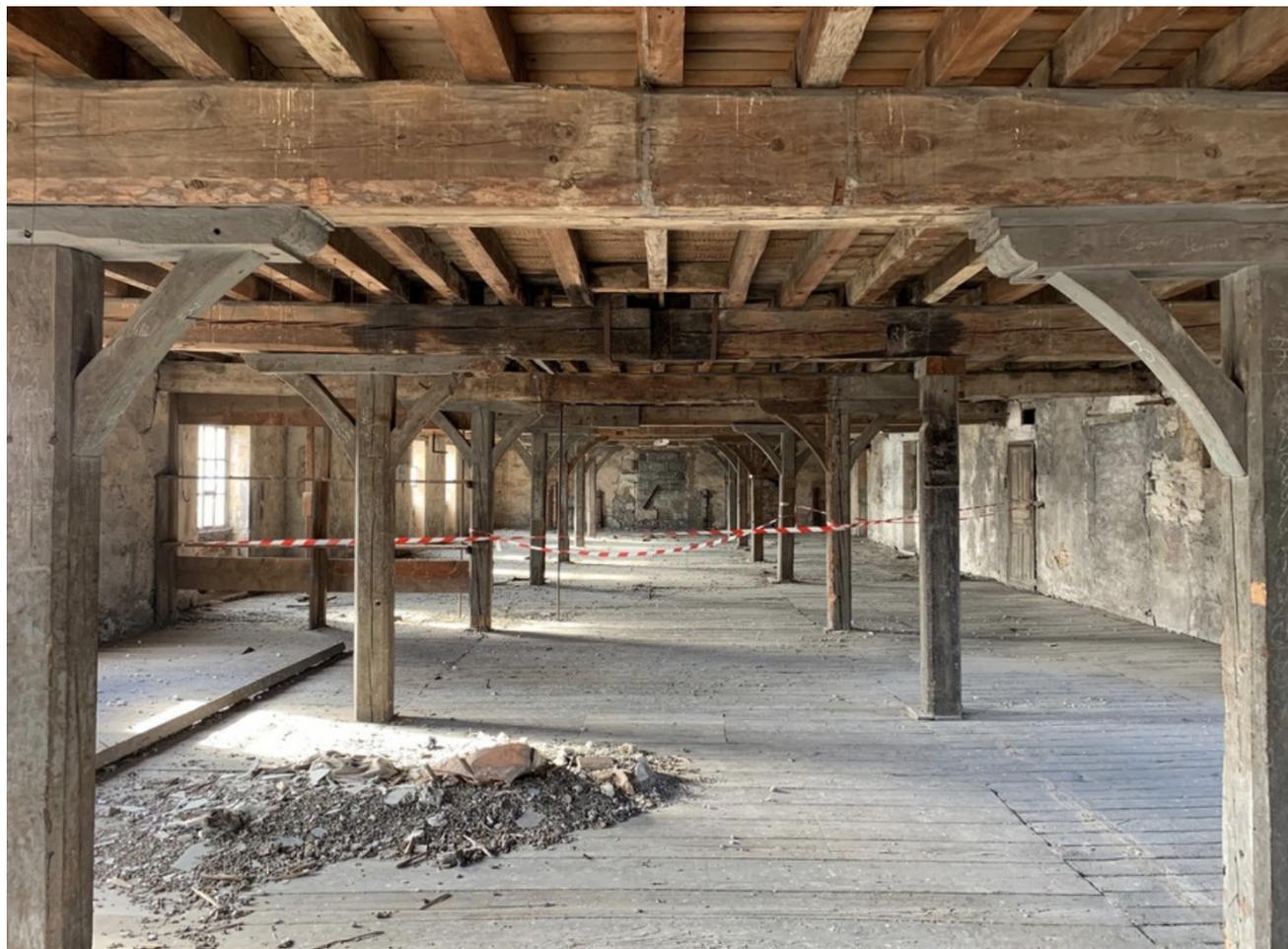
**24 architectes formés proposés pour  
11 procédures** pour l'année 2021.

**55 QUESTIONS JURIDIQUES.**

**8 interventions auprès de maîtres d'ouvrage ont globalement abouti, par une reprise de la procédure, en conformité avec les droits des architectes prévus par le Code de la commande publique.**

**2 réunions avec de grands maîtres d'ouvrage et institutionnels marquent le début d'échanges pour améliorer la qualité de la sélection des maîtres d'œuvre en matière de commande publique.**

# MARCHÉS PUBLICS



Réhabilitation de l'ancien Moulin de Chalon-sur-Saône en Cité de l'Economie Créative et de l'Ingénierie Numérique, VURPAS architectes & Grand Chalon, 2020-2022.

# FORMATION

Référent 2021-2023 : Aymeric **DELOGE**

" Tout à gagner avec la formation continue ." cf. webinar CNOA du 1<sup>er</sup> juin 2022  
<https://www.architectes.org/atom/18701>

Profitons de la formation pour prendre du recul sur notre activité, orienter ou ré-orienter notre pratique, la redéfinir, l'améliorer et gagner en efficacité. Profitons aussi de ce temps pour sortir de l'agence, de nos habitudes, partager un moment de convivialité, rencontrer des confrères, des bureaux d'études, peut-être de futurs partenaires.

Se former c'est aussi se permettre de découvrir ou redécouvrir des matériaux et mises en œuvre, participer à l'adaptation de l'acte de bâtir aux enjeux climatiques (nécessité de rénover, gérer la raréfaction des matériaux, la hausse des coûts), œuvrer dans l'intérêt général.

Se former c'est toujours monter en compétences, investir sur soi et son entreprise. C'est augmenter ses connaissances, participer à la représentation positive de la profession et redevenir des interlocuteurs désirés et légitimes. Devenons meilleurs !

## **POUR RAPPEL VOTRE OBLIGATION EST DE :**

- **20 heures par an (14 heures structurées et 6 heures complémentaires) pour obtenir votre attestation de formation annuelle, valorisable auprès de vos clients ;**
- **60 heures (42 heures structurées et 18 heures complémentaires) sur trois ans (période triennale) pour être à jour de votre obligation et donc conforme à votre obligation déontologique.**

## MISE EN PLACE D'UNE INTERFACE

L'année 2021 a permis de rendre effectif les modes de formation lancés en 2020 (asynchrone, distanciel, hybride) et de mettre en place la nouvelle interface de saisie des attestations de formation dans l'espace personnel architecte.

Cette application permet à chacun de connaître plus facilement l'état de sa conformité vis-à-vis de l'obligation de formation. Elle permet aussi d'automatiser le premier contrôle et avertir l'architecte qui serait en défaut.

## DROITS AUX CRÉDITS D'IMPOTS

Il est possible pour le dirigeant d'une micro-entreprise (effectif <10 personnes) en plus des aides de financement, de cumuler un crédit d'impôt pour les heures passées à se former. De plus la loi Finances vient doubler le crédit d'impôt pour 2022. Cela signifie que les heures de formation peuvent être soustraites deux fois dans le bilan de votre structure, dans une limite de 40heures/an sur la base du taux horaire du smic.

## EXEMPLES ET OBLIGATIONS

Par exemple une formation de 14h donne droit à un crédit d'impôt de 303€80. Selon le calcul suivant :

$$14 \times 2 \times 10,85 = 303,80$$

Il vous sera nécessaire d'informer votre expert-comptable ou de renseigner une déclaration n°2069-RCI lors de votre déclaration de résultats (actualiser le calcul avec le taux horaire du smic en vigueur au 31 décembre 2022).

**Avec 39 % des architectes conformes à l'obligation de formation (2017 à 2019), nous sommes la 3<sup>e</sup> Région la plus active à se former (édition juillet 2021).**

## LES ORGANISMES DE FORMATION PRÈS DE CHEZ VOUS

### Le pôle énergie

<https://www.pole-energie-franche-comte.fr/formation.htm>

Domaines d'expertise :  
Énergies renouvelables |  
Efficacité énergétique |  
Économies d'énergie |  
Réhabilitation performante | Qualité du bâti | Matériaux biosourcés

### LE CREPA

<https://www.crepabfc.fr/formations/>

Domaines d'expertise :  
Maître d'œuvre | Management |  
Gestion | Réglementation ...

### La Scop les 2 rives

<https://www.scop-les2rives.eu/content/accueil>

Domaines d'expertise :  
Développement Durable et Qualité Environnementale en aménagement du territoire, urbanisme, architecture et construction

### AU NIVEAU NATIONAL

<https://www.architectes.org/rubrique/formation-professionnelle>

LES ACTIONS  
DE PROMOTION  
DE  
L'ARCHITECTURE  
&  
DU MÉTIER  
D'ARCHITECTE



# ENSEIGNEMENT

## L'ENSEIGNEMENT DANS LES COLLÈGES ET LYCÉES

Référents 2021-2023 : Valérie **CHARTIER**, Frédérique **MANSON &** Karine **TERRAL**

Le CROABFC accompagne depuis 2020 le dispositif CEE / Conseil Relation École Entreprise initié par les rectorats des académies de Dijon et Besançon.

Il s'agit pour les architectes volontaires, de participer à un projet de sensibilisation à leur métier en collèges et lycées (d'enseignement général ou professionnel).

Différents types d'actions ont été proposés aux rectorats de la région BFC qui traduisent la diversité des pratiques des architectes avec un trait commun, celui de transmettre avec enthousiasme la passion de ce métier.

Des pistes ont été lancées portant sur :

- l'organisation de visites de chantier et d'édifices ;
- l'accueil de stagiaires en agence ;
- des interventions en classe de présentation générale du métier

d'architecte ;

- la participation aux forums des métiers ;
- les liens avec les autres métiers, collaborateurs, économistes, paysagistes, urbanistes, ... ;
- les formations et les modes d'exercice ;
- les chaînes d'acteurs impliqués ;
- ...

Le CROA coordonne et met en lien les établissements scolaires et les architectes, qui sont chaque année sollicités.

**29 demandes ont été enregistrées cette année scolaire 2021-2022, 10 architectes sont impliqués.**

Situation géographique des établissements scolaires :  
Dijon, Longvic, Auxonne, Semur-en-Auxois, Sombornon  
Besançon  
Saint-Claude  
Gray, Saint-Loup-sur-Semouse  
Villersexel, Champagny, Scey-sur-Saône-et-Saint-Albin  
Montceau-les-mines, Macon, Tournus  
Auxerre, Avallon, Migennes

Les architectes mobilisés :  
COSTECALDE Fanny  
COYDON Stéphane  
DOS SANTOS Mickaël  
FAIVRE Coralie  
FRANDON Charles  
GOUIN PELLETAN Candice  
LABLANCHE Audrey  
LIEGEOIS Eric  
NOCETO Alexandre  
REICHARDT Gilles

# ENSEIGNEMENT

## PLATEFORME COLLABORATIVE D'ENSEIGNEMENT DE L'ARCHITECTURE HORS LES MURS

Référents 2017-2023 : Rachel **AMIOT** & Jean-François **PERRETANT**

En 2019, le CROABFC a proposé d'apporter sa contribution à une réflexion sur l'enseignement de l'Architecture en Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre de ses missions de service public : l'organisation de l'enseignement et de la formation, la promotion de la qualité architecturale et la diffusion de la culture architecturale.

L'idée s'est développée autour d'un enseignement construit à partir des spécificités et des ressources de notre territoire, dans une démarche de collaboration interdisciplinaire avec les écoles régionales (de formation et professionnelles), les Universités, les collectivités et les instances locales.

Un des objectifs était d'inviter les Ecoles d'architecture à s'emparer, conjointement aux écoles régionales, de sujets d'étude émanant des territoires de Bourgogne Franche-Comté, de faire travailler les étudiants sous forme d'ateliers et de les confronter aux problématiques constructives, à travers la réalisation in situ de leurs projets.

Le CROA a travaillé à l'élaboration et à la réalisation en 2020/2021 d'un premier projet pédagogique, co-construit avec le lycée du bois de Mouchard, le Musée des Maisons Comtoises de Nancray et l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Lyon, projet qui illustre la volonté de s'ouvrir sur l'extérieur, de construire des alliances, de faire de la diversité des territoires une force pour la Région.

Ce premier projet a reçu le soutien de la DRAC et de la Région BFC avec comme bénéficiaires :

- le Musée des Maisons Comtoises porteur du projet ;
- 30 étudiants en BTS du lycée des métiers du bois de Mouchard pour la conception, la fabrication et la réalisation des ouvrages ;
- 12 étudiants en master de l'ENSA de Lyon pour la conception et la réalisation dans le cadre des enseignements de Master.



Rendu des étudiants, sélection janvier 2022



Rendu des étudiants, sélection janvier 2022, réalisation juin 2022

Le CROA est intervenu en tant qu'incubateur du dispositif en travaillant à l'organisation, à la coordination du workshop et à sa communication.

La DRAC accompagne la construction et la promotion culturelle du projet par la recherche et la prise en charge de conférenciers extérieurs aux écoles, mais aussi par la communication et la diffusion du projet au travers d'une exposition et de publications, de captations vidéos...

La Région Bourgogne-Franche-Comté a été sollicitée pour aider aux déplacements des étudiants. Elle affirme sa volonté de mettre en place des partenariats universitaires transrégionaux en matière de formation.

Le sujet 2021/2022 : Il s'agit pour tous les étudiants de concevoir et de réaliser, un abri pour animaux au sein du Musée des Maisons Comtoises de Nancray. Le projet a débuté fin septembre 2021 avec une alternance d'ateliers en visio ponctués de quatre temps forts (à Nancray, à Mouchard, à Poligny, à Lyon). Ces journées de travail étaient jalonnées par des visites de réalisations (le FRAC/Conservatoire à Besançon, la Maison du Comté à Poligny, le Musée des Maisons Comtoises de Nancray, l'ENSA de Lyon) et des conférences d'architectes, d'entreprises et d'ingénieurs.

Un jury s'est réuni fin janvier pour sélectionner le projet qui a été réalisé en juin 2022. Ce premier abri fabriqué dans les ateliers du lycée du Bois de Mouchard a été assemblé et monté sur site au MMC.

L'ensemble de ce travail fera l'objet d'une publication avec le DN MADE graphisme (Diplôme National des Métiers d'Arts et du Design) du lycée Pasteur de Besançon et de captations vidéos réalisées par les étudiants en licence Professionnelle METI (Métiers de l'Exposition et des Technologies de l'Information).

Cette réflexion et ce premier Workshop nous ont confortés dans l'idée de faire évoluer les échanges entre les écoles, de partager les connaissances des étudiants dans une volonté de faire converger les savoir-faire et les idées tout au long du processus créatif et éducatif.

# ENSEIGNEMENT

## SEMAINE DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE A BELFORT

Référents 2021 : Jean-François **PERRETANT**, Valérie **CHARTIER**, Karine **TERRAL**



Semaine Architecture et Patrimoine, Belfort, octobre 2021

Le CROABFC participe depuis plusieurs années à l'accueil de la Semaine de l'Architecture du Patrimoine de l'ENSA de Nancy.

Notre Région qui souffre de décroissance mérite attention et inventivité, plus nous associerons le binôme « créativité et patrimoine » plus nous augmenterons l'attractivité de nos centres urbains ou ruraux. Trop peu nombreux sur notre territoire face à l'ampleur de la tâche (28 architectes pour 100 000 habitants quand la moyenne nationale est à 45 et celle d'Allemagne à 98), l'accueil des étudiants architectes pour une semaine rend lisible le travail de l'architecte qui produit réflexion et innovation essentielles aujourd'hui pour accompagner le changement de nos modes d'habiter.

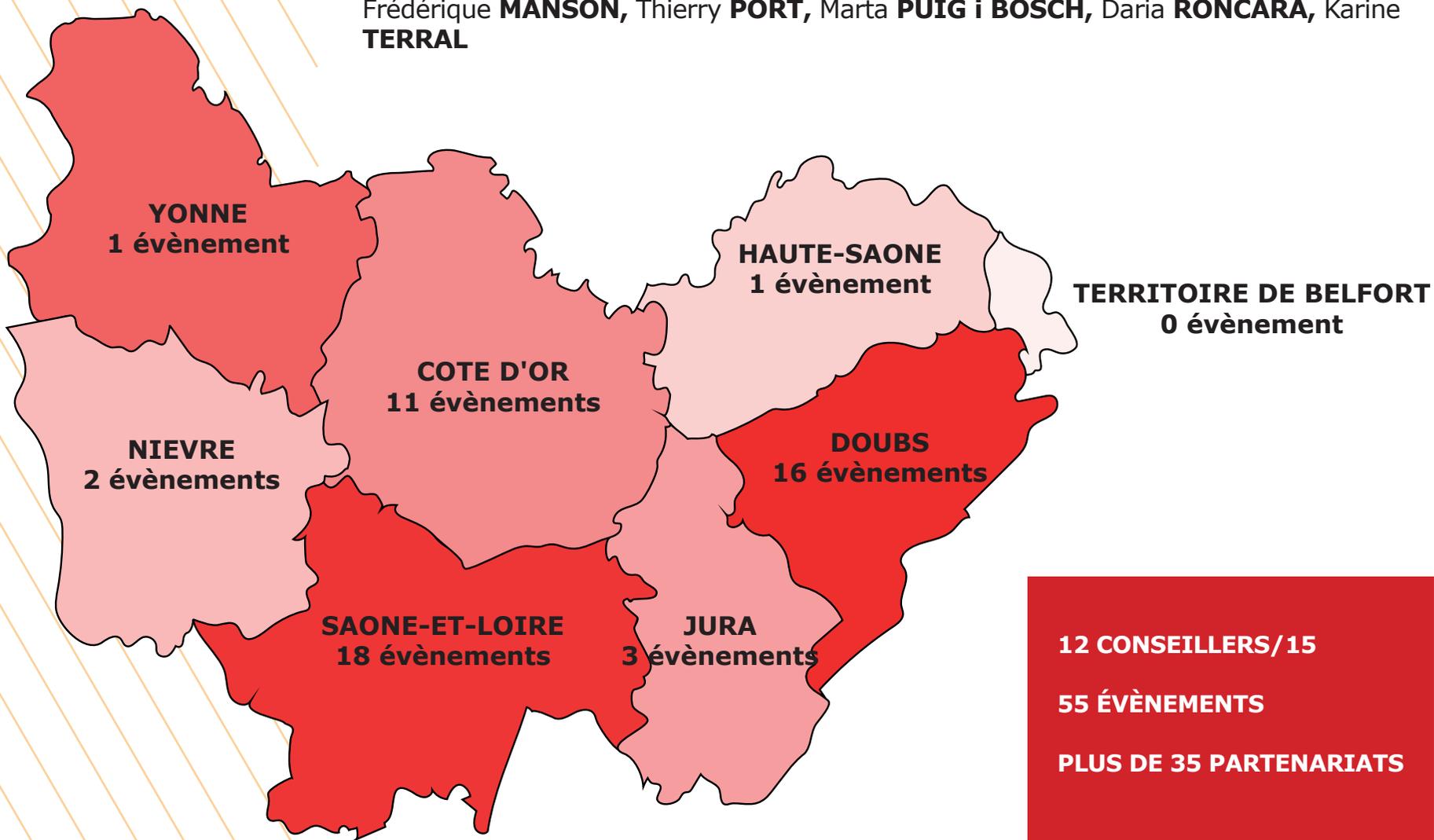
C'est pour ces étudiants une opportunité unique d'immersion pour s'exercer à l'analyse, questionner les usages, poser un diagnostic, révéler un existant et en tirer parti car l'architecte n'est pas qu'un constructeur. L'architecte s'imprègne des données du site, des contraintes de son client et de l'actualité sociétale pour pouvoir exercer son devoir de conseil et proposer une synthèse programmatique et/ou conceptuelle.

Profession organisée et engagée, elle réalise sa mission d'intérêt public dès sa formation.

# COMMUNICATION

**UNE PARTICIPATION ACTIVE AUX JNARCHI DU 15 AU 17 OCTOBRE 2021**

Référents 2021-2023 : Marie **BIAYS-PRIMAS**, Valérie **CHARTIER**, Bernhard **HOGE**,  
Frédérique **MANSON**, Thierry **PORT**, Marta **PUIG i BOSCH**, Daria **RONCARA**, Karine  
**TERRAL**



**12 CONSEILLERS/15**

**55 ÉVÈNEMENTS**

**PLUS DE 35 PARTENARIATS**

# COMMUNICATION

## UNE PARTICIPATION ACTIVE AUX JNARCHI DU 15 AU 17 OCTOBRE 2021

À cette occasion, l'ensemble des acteurs du Réseau Architecture de Bourgogne-Franche-Comté (réseau animé conjointement avec la DRAC) s'est mobilisé pour proposer **55 événements sur la thématique du "Vivre ensemble"**.

**Plus de 35 partenariats** : CAUE (21, 25, 58 et 71), MAFC, MAB, Latittude 21, villes d'arts et d'histoire (Pays de Montbéliard, Chalon/saône, Besançon, Dijon, Tournus), Musée des Maisons Comtoises, Alésia, Cinéma des arts à Cluny, Mairie de Sivignon, Maison du Grand Site, Maison des Saints Anges, les Grottes d'Azé, Le Colisée, Musée Magnin et 15 agences d'architectes.

Prestation d'animation des Réseaux sociaux contractualisée à la MAFC :

**63 publications (470 abonnés en 2 mois)**

<https://openagenda.com/jnarchi-2021-bourgogne-franche-comte>

Phoning de mobilisation réalisé par les 12 conseillers investis.

Achats de publireportages pour tous les départements.

Exemples d'actions : des parcours visites (Chalon-sur-Saône et Maconais), stands marchés à Besançon et Dijon, des portes ouvertes d'agences à Noyers-sur-Serein, Chalon-sur-Saône, Dole ..., projection de film à Cluny, visites de bâtiments en Côte d'Or ...



JNArchi, stand marché à Besançon, octobre 2021

## **L'EDITION DE 2500 NOTEBOOKS**

Diffusion pendant nos événementiels, envois aux Réseau Architecture et services instructeurs.

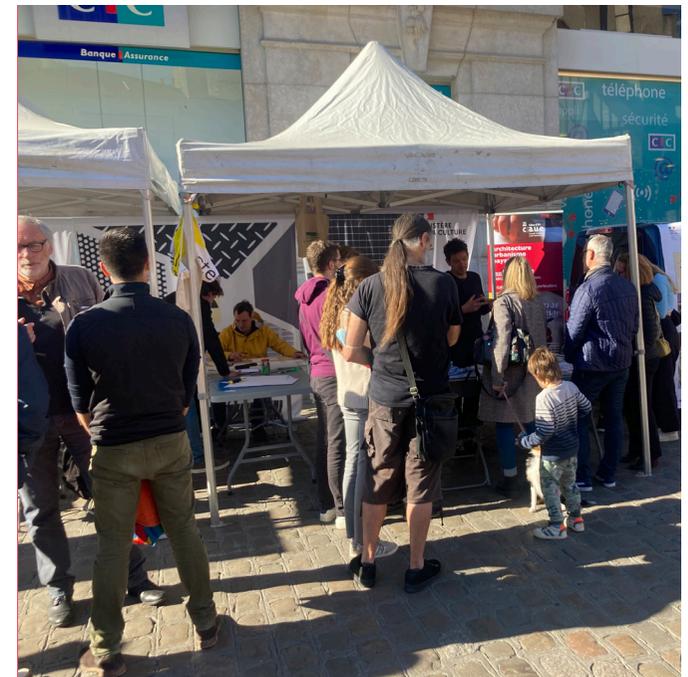
## **L'ACTUALISATION DU SITE ARCHITECTES.ORG**

Mise à jour de la section Ordre des architectes Bourgogne-Franche-Comté.

## **DIFFUSION DU RAPPORT D'ACTIVITES**

Diffusion web pour les architectes, papier pour les préfetures et partenaires.

## **SIGNALÉTIQUE MISE EN PLACE SUR CHAQUE SITE**



JNArchi, stand marché à Dijon, octobre 2021

# LA CARTOGRAPHIE DE L'ÉCOSYSTÈME DE L'ARCHITECTURE

<https://frederic276.wixsite.com/monsite-6>

INSTITUTIONS   CONSEIL   FILIÈRES   INITIATIVES CULTURELLES   PATRIMOINE   ENVIRONNEMENT

## L'ÉCOSYSTÈME DE L'ARCHITECTURE EN BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ



INSTITUTION



CONSEIL



FILIÈRES



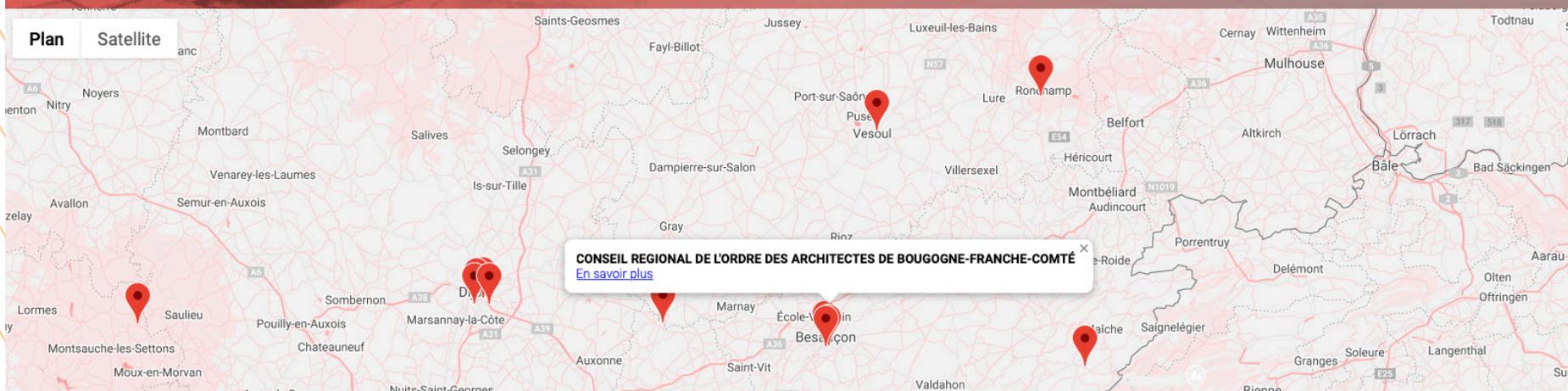
INITIATIVES  
CULTURELLES



PATRIMOINE



ENVIRONNEMENT



COMMUNICATION

# L'ORGANISATION DU CONSEIL 2021-2023

## PÔLE JURIDIQUE

OBJ > Agir quand nécessaire auprès de tous les acteurs de la chaîne de l'acte de bâtir

### Commission Déontologie : Respect du code de déontologie, conciliations, protection du titre, intérêt à agir

**Aymeric DELOGE, Conseiller - dépt. 39**

Corinne GIRARD YOUNG, Conseillère - dépt. 71

Jean-Paul HARDUIN, 1<sup>er</sup> Vice-Président - dépt. 21

Pierre-Etienne JAMES, Conseiller - dépt. 21

Olivier JUFFARD, Conseiller - dépt. 21

**Thierry PORT, Conseiller - dépt. 70**

Karine TERRAL, Présidente - dépt. 25

## PÔLE COMMANDES PUBLIQUE ET PRIVÉE

OBJ > Mettre en oeuvre des coopérations dans le but d'améliorer la commande publique et privée, communiquer sur les outils existants, proposer un accompagnement

### Commission Marché public

**Rachel AMIOT, Conseillère - dépt. 25**

Aymeric DELOGE, Conseiller - dépt. 39

Corinne GIRARD YOUNG, Conseillère - dépt. 71

Pierre-Etienne JAMES, Conseiller - dépt. 21

Jean-François PERRETANT, Trésorier - dépt. 70

**Karine TERRAL, Présidente - dépt. 25**

### GT Commande privée

**Marie BIAYS-PRIMAS, Trésorière-adjointe - dépt. 71**

**Frédérique MANSON, 2<sup>e</sup> Vice-Présidente - dépt. 71**

Thierry PORT, Conseiller - dépt. 70

Karine TERRAL, Présidente - dépt. 25

Marta PUIG i BOSCH, Conseillère - dépt. 25

## PÔLE CULTURE ARCHITECTURALE

OBJ > Favoriser les coopérations lors d'événements en faveur de l'architecture, améliorer la lisibilité de la formation de l'architecte et de ses pratiques

### GT Place de l'architecte dans notre société

Rachel AMIOT, Conseillère - dépt. 25

**Valérie CHARTIER, Secrétaire - dépt. 25**

Corinne GIRARD YOUNG, Conseillère - dépt. 71

Bernhard HOGE, 3<sup>e</sup> Vice-Président - dépt. 89

Marta PUIG i BOSCH, Conseillère - dépt. 25

**Daria RONCARA, Secrétaire adjoint - dépt. 21**

Karine TERRAL, Présidente - dépt. 25

### GT Maisons de l'architecture

**Valérie CHARTIER, Secrétaire - dépt. 25 > MAFC**

**Aymeric DELOGE, Conseiller - dépt. 39 > MAFC**

Jean-Paul HARDUIN, 1<sup>er</sup> Vice-Président - dépt. 21 > MAB

Bernhard HOGE, 3<sup>e</sup> Vice-Président - dépt. 89 > MAB

### GT Réseau architecture

**Marie BIAYS-PRIMAS, Trésorière-adjointe - dépt. 71**

Valérie CHARTIER, Secrétaire - dépt. 25

Aymeric DELOGE, Conseiller - dépt. 39

Corinne GIRARD YOUNG, Conseillère - dépt. 71

Jean-Paul HARDUIN, 1<sup>er</sup> Vice-Président - dépt. 21

Bernhard HOGE, 3<sup>e</sup> Vice-Président - dépt. 89

**Frédérique MANSON, 2<sup>e</sup> Vice-Présidente - dépt. 71**

Thierry PORT, Conseiller - dépt. 70

Marta PUIG i BOSCH, Conseillère - dépt. 25

Daria RONCARA, Secrétaire adjoint - dépt. 21

Patrice WARNANT, architecte - dépt. 58

Karine TERRAL, Présidente - dépt. 25

Stéphane AUBERTIN, conseiller DRAC

# L'ORGANISATION DU CONSEIL 2021-2023

## PÔLE ENSEIGNEMENT

OBJ > Favoriser la venue d'écoles d'architecture et créer les conditions d'échanges entre professionnels/élèves

### GT Appel à manifestation d'intérêt (AMI)

Rachel AMIOT, Conseillère - dép. 25  
Jean-François PERRETANT, Trésorier - dép. 70

### GT Conseillers Entreprises pour l'École (CEE)

Valérie CHARTIER, Secrétaire - dép. 25  
Karine TERRAL, Présidente - dép. 25  
Frédérique MANSON, 2<sup>e</sup> Vice-Présidente - dép. 71  
Jean-Paul HARDUIN, 1<sup>er</sup> Vice-Président - dép. 21  
Bernhard HOGE, 3<sup>e</sup> Vice-Président - dép. 89

### GT Semaine de l'architecture et du patrimoine

Jean-François PERRETANT, Trésorier - dép. 70  
Karine TERRAL, Présidente - dép. 25  
Stéphane AUBERTIN, conseiller DRAC

### GT Enseignement futurs architectes

Jean-François PERRETANT, Trésorier - dép. 70  
Karine TERRAL, Présidente - dép. 25  
Jean-Paul HARDUIN, 1<sup>er</sup> Vice-Président - dép. 21  
Bernhard HOGE, 3<sup>e</sup> Vice-Président - dép. 89  
Pierre-Etienne JAMES, Conseiller - dép. 21  
Rachel AMIOT, Conseillère - dép. 25  
Stéphane AUBERTIN, conseiller DRAC  
Thibaut MAUGARD conseiller CNOA

## PÔLE FORMATION

OBJ > Contrôler et développer la formation des architectes

Valérie CHARTIER, Secrétaire - dép. 25  
Aymeric DELOGE, Conseiller - dép. 39  
Marta PUIG i BOSCH, Conseillère - dép. 25  
Karine TERRAL, Présidente - dép. 25

## PÔLE ARCHITECTURE & TRANSITION ÉCOLOGIQUE

OBJ > Améliorer la prise en compte de la qualité architecturale et la compréhension du rôle de l'architecte par l'établissement de propositions à partir des retours d'expériences

Jean-Paul HARDUIN, 1<sup>er</sup> Vice-Président - dép. 21 > COS  
Pierre-Etienne JAMES, Conseiller - dép. 21 > Pôle Energie, COS,  
Terragilis

Marta PUIG i BOSCH, Conseillère - dép. 25 > Effilogis  
Daria RONCARA, Secrétaire adjoint - dép. 21 >  
Effilogis, Terragilis  
Karine TERRAL, Présidente - dép. 25 > Pôle Énergie, Terragilis

## PÔLE ACCOMPAGNEMENTS DES ARCHITECTES

OBJ > Poursuivre cet accompagnement, le renforcer et améliorer sa lisibilité

Pierre-Etienne JAMES, Conseiller - dép. 21  
Marie BIAYS-PRIMAS, Trésorière-adjointe - dép. 71 > Commission  
solidarité Entraide (CSE)  
Jean-François PERRETANT, Trésorier - dép. 70 >  
Comités sociaux économique (CSE)  
Thierry PORT, Conseiller - dép. 70  
Karine TERRAL, Présidente - dép. 25  
Stéphane AUBERTIN, conseiller DRAC  
Thibaut MAUGARD conseiller CNOA

# L'ORGANISATION DU CONSEIL 2021-2023

## PÔLE REPRÉSENTATION & COMMUNICATION

OBJ > Faciliter le rayonnement de l'architecture et de l'architecte, améliorer la lisibilité et contribution des architectes, être un relais d'information, créer des synergies et coopérations pour la qualité architecturale et sa diffusion

### GT Partenariats

Rachel AMIOT, Conseillère - dép. 25 > AMI  
Marie BIAYS-PRIMAS, Trésorière-adjointe - dép. 71 > CAUE71, CNOA, COS  
Valérie CHARTIER, Secrétaire - dép. 25 > MAFC, CNOA  
Aymeric DELOGE, Conseiller - dép. 39 > CAUE39, MAFC, FFB39, CNOA  
Corinne GIRARD YOUNG, Conseillère - dép. 71 > CAUE21, CNOA  
**Jean-Paul HARDUIN, 1<sup>er</sup> Vice-Président - dép. 21** > CDSA, CRHH, CERC, MAB, Réseau architecture, COS  
Bernhard HOGE, 3<sup>e</sup> Vice-Président - dép. 89 > CAUE89, MAB, Réseau architecture  
Pierre-Etienne JAMES, Conseiller - dép. 21 > , CDSA, Pôle énergie, COS, Terragilis  
Olivier JUFFARD, Conseiller - dép. 21  
Frédérique MANSON, 2<sup>e</sup> Vice-Présidente - dép. 71 > CNOA, Réseau architecture  
Jean-François PERRETANT, Trésorier - dép. 70 > CNOA, AMI  
Thierry PORT, Conseiller - dép. 70 > CAUE70  
Marta PUIG i BOSCH, Conseillère - dép. 25 > CAUE25, Effilogis, Qualibat  
Daria RONCARA, Secrétaire adjoint - dép. 21 > Effilogis, Terragilis  
**Karine TERRAL, Présidente - dép. 25** > CNOA, Pôle Énergie, Terragilis, FFB  
Stéphane AUBERTIN, conseiller DRAC  
Thibaut MAUGARD conseiller CNOA

### GT CAUE-UDAP

Marie BIAYS-PRIMAS, Trésorière-adjointe - dép. 71  
**Valérie CHARTIER, Secrétaire - dép. 25**  
Aymeric DELOGE, Conseiller - dép. 39  
**Corinne GIRARD YOUNG, Conseillère - dép. 71**  
Bernhard HOGE, 3<sup>e</sup> Vice-Président - dép. 89  
Thierry PORT, Conseiller - dép. 70  
Marta PUIG i BOSCH, Conseillère - dép. 25  
et en sus Patrice WARNANT, architecte - dép. 58

### GT Futurs Locaux

OBJ > Repenser l'équilibre des accueils de nos partenaires et publics de façon équitable  
Valérie CHARTIER, Secrétaire - dép. 25  
**Jean-Paul HARDUIN, 1<sup>er</sup> Vice-Président - dép. 21**  
Pierre-Etienne JAMES, Conseiller - dép. 21  
Frédérique MANSON, 3<sup>e</sup> Vice-Présidente - dép. 71  
Jean-François PERRETANT, Trésorier - dép. 70  
**Daria RONCARA, Secrétaire adjoint - dép. 21**  
Karine TERRAL, Présidente - dép. 25

### GT Communication du CROABFC

**Marie BIAYS-PRIMAS, Trésorière-adjointe - dép. 71**  
Valérie CHARTIER, Secrétaire - dép. 25  
Bernhard HOGE, 3<sup>e</sup> Vice-Président - dép. 89  
**Frédérique MANSON, 2<sup>e</sup> Vice-Présidente - dép. 71**  
Thierry PORT, Conseiller - dép. 70  
**Marta PUIG i BOSCH, Conseillère - dép. 25**  
Daria RONCARA, Secrétaire adjoint - dép. 21  
Karine TERRAL, Présidente - dép. 25



JNArchi à Besançon, octobre 2021

# FÊTE LE MUR !

## Célébrons ensemble l'architecture

Chers élus, architectes et citoyens engagés,

Nous souhaitons après deux années de crises sanitaires vous proposer des temps festifs pour échanger de manière conviviale sur les enjeux de notre société pour lesquels l'architecture peut-être une solution.

Nous souhaitons vous rencontrer sur l'espace public pour être visible et montrer un architecte abordable ouvert au dialogue. Vous rencontrez pour célébrer l'architecture, car celle-ci est le fruit d'un projet politique et d'une rencontre avec des professionnels dont la force est de donner du sens au projet. Mais, l'architecture c'est quoi ? De quoi parle-t-on ? Qu'est-ce que l'Ordre des architectes défend ?

De nombreux architectes au cours de l'histoire ont ramené les éléments essentiels de leur métier à 3 principes fondamentaux, ceux écrits par Vitruve architecte romain et théoricien : *Utilitas*, *firmitas* et *venustas*.

Qu'est-ce qu'*utilitas* ? C'est tout ce qui est lié à la fonction, l'usage, l'utilité, les équipements, l'ergonomie, .... Parce que nous ne construisons pas sans besoins et que c'est eux qui doivent définir la construction et non l'inverse !

*Firmitas* ? C'est tout ce qui est lié à la structure, technique, mise en oeuvre de savoir-faire en lien avec le sens (philosophique ou idéologique),... parce que ce que nous construisons doit être solide et durable, c'est ainsi la garantie de transmettre un patrimoine adaptable !

*Venustas* ? Vous connaissez tous Vénus, c'est tout ce qui est lié à l'esthétique, la forme, la beauté, le plaisir.. parce qu'une structure sans forme ne tient pas et qu'une structure vide d'usages est une sculpture. L'appréhension du beau serait une question de goût, de culture, mais la nature nous a donné 5 sens, utilisons les pour appréhender l'architecture et constater dans quels espaces nous avons plaisir à être et reconnaître le pourquoi plutôt que de laisser les autres décider de ce qui seraient bien pour nous ! Le beau ne serait pas accessible, mais tout le monde a droit à la beauté et à un coin de nature.

La plupart de mes émotions architecturales témoignent que je peux éprouver du plaisir à être dans un espace dépouillé et sobre en matériau.

L'unité matérielle rassure, réduit les transports et les déchets. Plutôt que d'investir dans des gabegies d'énergies grises, investissons dans la matière grise pour réfléchir avant d'agir, prioriser, ménager l'Homme et la Nature, retrouver la fierté de faire, redonner du sens aux métiers du bâtiment, chercher de nouvelles logiques d'attention pour transformer l'existant en ressource.

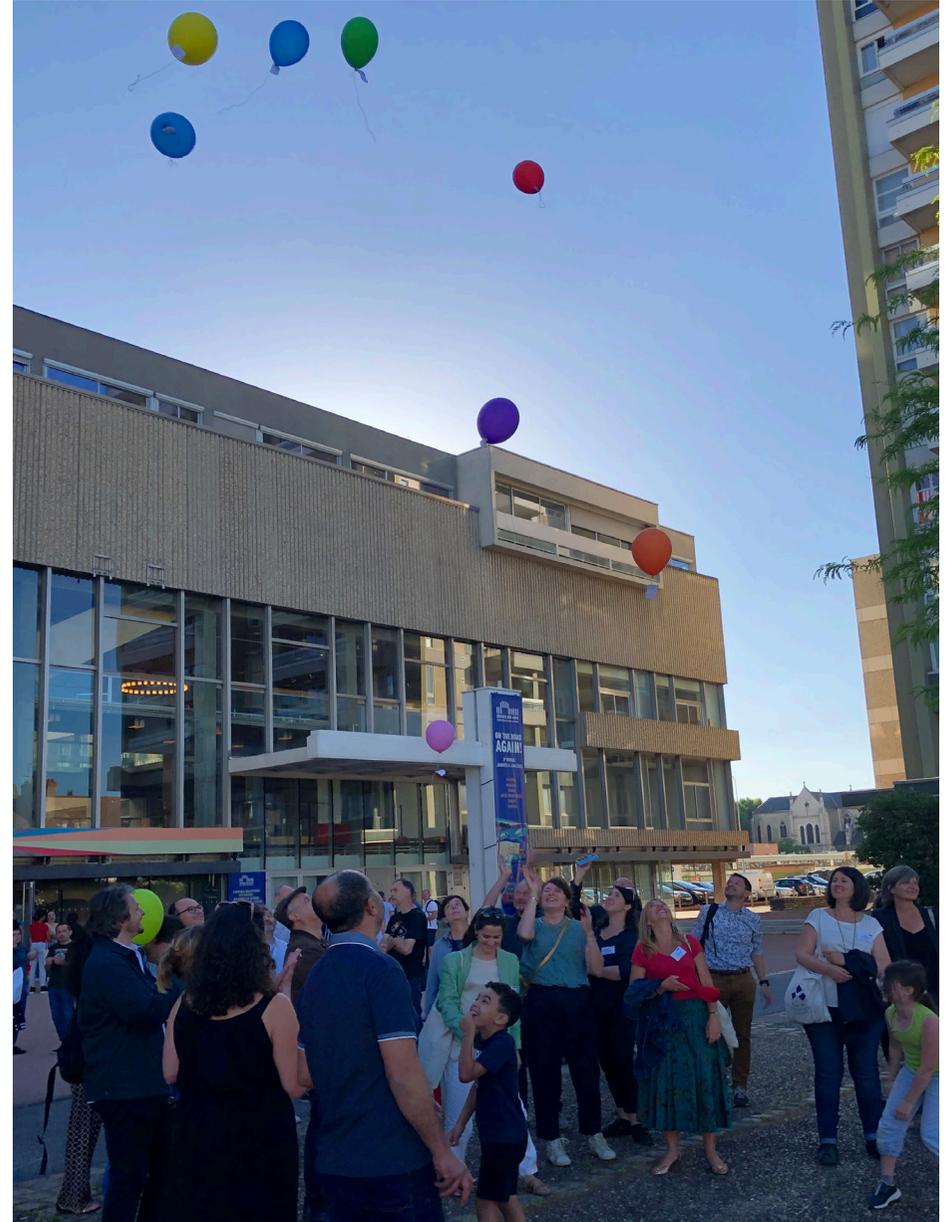
Nous sommes particulièrement heureux de fêter une architecture qui se réinvente à partir de l'existant, une architecture qui s'adapte aux changements sociétaux et aux enjeux territoriaux.

Notre Région mérite attention et inventivité, plus nous associerons le binôme « création et patrimoine » plus nous augmenterons son attractivité.

J'en profite pour saluer Chalon, Grand Chalon, les agences Vurpas, Lacaton & Vassal, l'atelier Zéro Carbone, le cabinet Sénéchal-Auclair et l'atelier Pierre Hebbelinck dont on a pu découvrir les réalisations et qui témoignent de cette richesse créative.

L'architecture demande un soutien politique fort à nous de les encourager.

Karine TERRAL Présidente du CROABFC



Première de Fête le mur ! Avec la réhabilitation de l'Espace des Arts (ancienne maison de la culture, Daniel PETIT architecte, 1971), Atelier d'Architecture Pierre HEBBELINCK & Grand Chalon, 2016-2018. Intervention artistique de la Fanfare du Contrevent.

# Conseil Régional de l'Ordre des Architectes Bourgogne-Franche-Comté

## Pôle administratif

1 rue des Martelots 25000 Besançon |  
03 81 81 47 38 | Le matin de 9h à 12h30  
contact@croabfc.archi

[www.architectes.org](http://www.architectes.org)

## Service juridique

56 rue du Transvaal 21000 Dijon |  
03 80 28 90 03 | Le matin de 9h à 12h30

